

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**N° E25000046/54**

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Ordonnance du 27 juin 2025

La présidente du tribunal administratif de Nancy

**CODE : 4**

Vu enregistrée le 26 juin 2025, la lettre par laquelle la préfète de Meurthe-et-Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un commissaire enquêteur suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet, présenté par la Communauté de communes du Bassin de Pompey, de demande de déclaration d'utilité publique et de demande de cessibilité en vue d'acquérir la parcelle nécessaire à la réalisation de l'opération de réaménagement de "l'îlot coeur de ville" à Pompey ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Marie Vaxelaire est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Pascale Cuny-Noël est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la préfète de Meurthe-et-Moselle, à la Communauté de communes du Bassin de Pompey en qualité de maître d'ouvrage et à Mesdames Marie Vaxelaire et Pascale Cuny-Noël.

La présidente,



Véronique Ghisu-Deparis